SEANCE DU 17 DECEMBRE 2001

L'an deux mille un et le dix sept décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASETTA, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

Mesdames PRADERE, BAREILLE, VIGUIER, SOUTEIRAT, GILLES-LAGRANGE, VIANO, VIOLTON, GROSSET.

Messieurs LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, CHARRON, STEFANI, SOUREN, JANY, ALBOUY, BOST, SCHWAB.

Procurations

Madame MOLINA avait donné procuration à Madame VIANO.

Madame MARTINEZ-MEDALE avait donné procuration à Monsieur JANY.

Monsieur FAVARETTO avait donné procuration à Monsieur DUPRAT.

Madame THURIES avait donné procuration à Madame BAREILLE.

Monsieur CHAMBRILLON avait donné procuration à Monsieur SCHWAB.

Madame GROSSET avait donné procuration à Madame GABERNET.

Absents:

Madame FONTES. Monsieur BOSCHER.

Madame PRADERE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la précédente séance ayant été lu et adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'AGENT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la mise en place de l'aménagement et la réduction du temps de travail, rend nécessaire la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent administratif.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables,

Ouï le rapport de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, **DECIDE** :

1) la création d'un emploi permanent à temps complet **d'agent** administratif à compter du 1er janvier 2002.

- 2) L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de cet emploi sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.
- 3) Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et le paiement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif 2002 et suivants, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet emploi.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la mise en place de l'aménagement et la réduction du temps de travail, rend nécessaire la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables,

Ouï le rapport de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, **DECIDE** :

- 1) la création d'un emploi permanent à temps complet **d'agent de maîtrise** à compter du 1er janvier 2002.
- 2) L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de cet emploi sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.
- 3) Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et le paiement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif 2002 et suivants, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet emploi.

CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'augmentation des activités de la bibliothèque municipale liées au multimédia et à l'audiovisuel, ainsi que celles liées à l'archivage et au classement à la mairie, nécessite la création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal:

- La création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2002.
- ➤ De procéder au recrutement de cet agent, soit par mutation, soit par recrutement sur liste d'aptitude.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables,

Ouï le rapport de son président, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- 1) La création de l'emploi à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2002.
- 2) L'échelle indiciaire de traitement de référence, la durée de carrière sont celles prévues par le cadre d'emploi d'assistant de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe.
- 3) Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et le paiement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif 2002 et suivants, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet emploi.

Réfection de la toiture de l'immeuble du 3ème AGE

L'immeuble abritant le club du 3^{ème} âge au 12 rue Ste-Barbe nécessite, afin de préserver l'intégrité du bâtiment, de gros travaux de réfection de la toiture. Des contacts ont été pris avec l'entreprise TONIAZZO, dont les propositions sont les suivantes.

Désignation	Qté	P.U.	PRIX HT
		en €	en €
Mise en place des protections de chantier et	1	915.00	915.00
individuelles pour travaux en toiture			
Dépose des rives scellées	23 ml	6.10	140.91
Dépose des faîtages scellés	14 ml	7.60	110.96
Dépose de la totalité des tuiles et stockage sur place	218 m ²	9.00	1962.00
pour réutilisation à 50 % (tuiles en bon état)			
Balayage de la toiture	218 m ²	0.75	163.50
Traitement de la toiture par pulvérisation	218 m ²	1.50	327.00
Remplacement des voliges défectueuses et chevrons en	55 m ²	78.00	4290.00
mauvais état pour environ 25 % de la surface			
Pose de liteaux ¾ de	875 ml	0.90	787.50
Couverture en tuiles canal à talon neuve pour l'égoût	218 m ²	30.00	6540.00
et tuiles canal récupérées pour le dessus			
Scellement des tuiles de rives	23 ml	25.00	575.00
Scellement des tuiles faitières	14 ml	29.00	406.00
Piquage du solin en vieilles tuiles scellées sur le mur	11.50 ml	3.80	502.55
pignon			
Couche d'enduit au mortier en deux couches pour	6 m²	30.00	180.00
dressage du mur pour la pose d'un solin zing			
Solin zing	11.50 ml	28.00	322.00
Etanchéité des cheminées en zing	4.00	243.00	972.00
Chargement des gravats et transport à la DP compris	8.00 m3	7.00	56.00
frais de décharge			
Total HT			18250.42
TVA 19.60 %			3577.08
TOTAL TTC			21827.50

Il est également proposé la variante suivante :

VARIANTE

Désignation	Qté	P.U.	PRIX HT
		en €	en €
Remplacement des liteaux 3 x 4 par la pose d'un			
flexotuile sous la tuile			
Plus-Value au m ²	218 m ²	9.00	1962.00
Total HT en plus value			1962.00
TVA 19,60 %			384.55
TOTAL TTC			2346.55

Monsieur SCHWAB propose d'étudier la possibilité de mettre de la tuile romane nouveau modèle qui s'apparente à de la tuile canal, cette dernière n'ayant qu'une longévité de 15 à 20 ans.

Ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres donne son accord aux travaux de réfection de la toiture de l'immeuble du 3^{ème} âge pour un montant de 20 212 € 42 et sollicite du département une aide au taux maximum.

REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE ET MISE EN PLACE D'UNE PROTECTION ANTI-PIGEONS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale que la toiture du bâtiment de l'hôtel de ville nécessite de gros travaux relatifs à la solidité et l'étanchéité.

Profitant de ces travaux, il serait souhaitable de mettre en place des protections anti-pigeons, en raison des dégâts que causent ces volatiles sur le bâtiment (toiture et murs).

Les propositions sont les suivantes :

> REFECTION DE LA TOITURE

Entreprise TONIAZZO

Désignation	Qté	P.U.	PRIX HT
		en €	en €
Installation du chantier		Forfait	152.00
Mise en place de protections individuelles pour travaux		Forfait	2286.00
en toiture			
Dépose des arêtiers scellés sur la partie centrale de la	32 ml	7.60	243.20
mairie			
Dépose du faîtage	13 ml	7.60	98.80
Dépose des tuiles de rives scellées sur les deux parties	18 ml	6.10	109.80
latérales de la mairie			
Remaniement complet des toitures avec remplacement à	455.70	30.00	13671.00
50 % des tuiles usagées et colmatées par les excréments	m²		
de pigeons			
Tranchis de tuiles pour arêtiers et faîtage	45 ml	16.77	754.65
Crochetage des tuiles d'égoût	94.60 ml	6.90	652.74
Scellement des tuiles de rives	18 ml	25.00	450.00
Scellement des arêtiers	32 ml	29.00	928.00
Scellement des faîtages	13 ml	29.00	377.00
Remplacement d'une fenêtre de toit		Forfait	183.00
Nettoyage des dalles bouchées par les excréments de		Forfait	656.00
pigeons			
Chargement des gravats à la DP		Forfait	396.00
Repliement du matériel et nettoyage des lieux		Forfait	381.00
Matériel divers pour la durée des travaux (élévateur		Forfait	5700.00
téléscopique, nacelle, divers)			
Travaux divers de consolidations de la charpente ainsi		Forfait	3350.00
que du plancher bois défectueux pour un montant			
forfaitaire de			
TOTAL HT			30389.19
TVA 19.60 %			5956.28
TOTAL TTC			36345.47

> PROTECTION ANTI-PIGEONS

Société HDP

Description des travaux

Poste I

Les gouttières G, G1, D et A sont à protéger par picots B1 spéciaux gouttières soit : $(2 \times 25 \text{ ml}) + (2 \times 12 \text{ml}) = 74 \text{ ml}$

Poste II

Les sous tuiles T et T1 sont à protéger par pose de dispositif « stop'piafs » pour empêcher l'intrusion des pigeons et tous autres volatiles, rongeurs, etc. On les retrouve sur toute la longueur des gouttières soit :

 $2 \times 25 \text{ ml} = 50 \text{ ml}$

Poste III

Les corniches C, C1, B et E sont à protéger par des picots de type 2 ou 4, ou du gel répulsif selon les surfaces,

soit pour A : (25 ml x 2) + (12 ml x 2) = 74 ml

Le total des surfaces à traiter est donc de :

74 ml + 50 ml + 74 ml = 198 ml

Coût avant remise : 198 ml x 19.82 € = 3 924 € 04 HT

Les matériaux utilisés sont des picots de marque « SOLUPIC » ou « ORSEC » et de type B3, S4 ou B2 selon l'état et la largeur des surfaces de poses, fixés par collage excepté les picots spéciaux gouttières qui sont collés et clipsés.

Le coût comprend le nettoyage des surfaces traitées et le nettoyage de l'intérieur des gouttières, les matériaux et la main d'œuvre, la destruction des nids, la location des matériels d'élévation.

Société Pigeons Propres

Mise en œuvre d'une protection anti-pigeons par système électro-répulsion sur :

➢ Gouttières
 ➢ Faîtages
 ➢ Corniches
 ➢ Arêtiers
 ➢ Linteaux
 ➢ Statutaires

Matériel	Quantité	P.U.	Prix Total	P.U.	Prix Total
		en Frs	en Francs	en €	€
Colle (unité)	38	45.82	1 741.16	6.99	265.44
Boîtier électronique (unité)	2	2 000.00	4 000.00	304.90	609.80
Electro-pulsion inox (m)	522	83.00	43 326.00	12.65	6 605.01
Pose (heure)	80	270.00	21 600.00	41.16	3 292.90
Pièces statutaires (unite)	12	34.70	416.40	5.29	63.48
Patte de gouttière (unité)	180	4.08	734.40	0.62	111.96
Location nacelle (jour)	5	1 650.00	8 250.00	251.54	1 257.70
Transport nacelle (forfait)	1	2 000.00	2 000.00	304.90	304.90
Fournitures diverses (forfait)	1	4 103.40	4 103.40	625.56	625.56
TOTAL HT			86 171.36		13 136.74
TVA 19,60 %			16 889.59		2 574.80
TOTAL TTC			103 060.94		15 711.54

Nos travaux comprennent:

- La mise en œuvre
- Le réglage et le suivi du système
- Les moyens d'accès sous réserve de respect des règles élémentaires de sécurité et d'accessibilité

Nos prix ne comprennent pas :

- > Tout percement, saignées sur les murs et supports et le rebouchage de ceux-ci.
- L'alimentation électrique en 220 volts au droit du boîtier électronique.
- ➤ Le nettoyage.

Ouï l'exposé de son président, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, donne son accord pour les travaux de réfection de la toiture de la mairie, et pour la mise en place de la protection anti-pigeons de la société PIGEONS PROPRES.

Réfection de la toiture	30 389.19 €
Protection anti-pigeons	13 136.74 €
TOTAL HT	43 525.93 €

Le Conseil Municipal sollicite de l'assemblée départementale une aide au taux maximum pour la réalisation de ces travaux indispensables à la protection du bâtiment de l'hôtel de ville.

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS EN PAVES AUTOBLOQUANTS A LA HALLE DES SPORTS

Afin d'éviter la pénétration de l'humidité dans les locaux de la halle des sports, et faciliter l'entretien du hall d'entrée, il est envisagé de réaliser des trottoirs en pavés autobloquants autour de la halle des sports.

L'entreprise TONIAZZO contactée pour ces travaux a fait les propositions suivantes :

Désignation	Qté	P.U.	PRIX HT
		en €	en €
Décapage de la terre pour mise à la côte, compris	96 m²	11.50	1 140.00
chargement et transport à la DP			
Pose de pavés autobloquants sur chape maigre	96 m²	35.00	3 360.00
dosée à 150 kg au M3			
TOTAL HT			4 464.00
TVA 19,60 %			874.94
TOTAL TTC			5 338.98

Ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable à la réalisation des trottoirs et sollicite de l'assemblée départementale une aide au taux maximum.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA BOURDASSE

L'intersection de la rue de la Bourdasse, du début de l'avenue de la Cépette et de la place de l'église présentant un danger certain pour les automobilistes, il est envisagé d'acquérir une partie de la propriété de Monsieur PATEZ faisant angle avec ces différentes voies et place, afin d'améliorer la sécurité. L'acquisition foncière porte sur 8 m² que Monsieur PATEZ cède gratuitement à la commune, sous réserve que le mur de clôture qui est en briques anciennes et galets de Garonne soit reconstruit en l'état.

Pour ces travaux, deux sociétés ont été consultées. Leurs propositions sont les suivantes :

> TONIAZZO

Désignation	Qté	P.U.	PRIX HT
		en €	en €
Démolition de l'existant		Forfait	183.00
Chargement des gravats et transport à la DP	43 M3	8.40	361.20
Frais de décharge	64.50 T	3.80	245.10
Terrassement pour fondation	1.200 m3	14.50	17.40
Béton de fondation	1.200 m3	130.00	156.00
Bâtisse mur, briques anciennes et galets de Garonne	3.600 m3	731.00	2 631.60
identique à l'existant			
Jonction avec mur existant	3.20 ml	25.00	80.00
Chaperon identique à l'existant	5.60 ml	39.00	218.40
TOTAL HT			3 892.70
TVA 19,60 %			762.96
TOTAL TTC			4 655.66

> CONSTRUIT 31

Désignation	Unité	Qté	P.U.	Montant HT
			en euros	en euros
MUR DE CLOTURE				
Démolition mur de clôture	M ²	13.00	60.98	792.73
Fondation pour mur en biais	ML	6.00	76.22	457.35
Bâtisse brique foraine et galet	M2	9.600	198.18	1 902.56
Raccordement dessus de mur	ML	8.00	76.22	609.80
Nettoyage et transport des gravats à la DP	F	1.00	457.35	457.35
TOTAL HT				4 219.79
TVA 19,60 %				827.08
TOTAL TTC				5 046.87

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, eu égard à l'amélioration de la sécurité des automobilistes, donne son accord à l'acquisition pour le franc symbolique à Monsieur PATEZ de la parcelle de 8 m² et pour la reconstruction à l'identique du mur de clôture par l'entreprise TONIAZZO.

MISE EN PLACE D'UNE CLOTURE RIGIDE A L'ECOLE PRIMAIRE

La mise en place d'une clôture rigide entre le Restaurant Scolaire Municipal et le portail d'entrée de la cour du primaire, apporterait une sécurité que le grillage ordinaire actuellement en place n'assure pas.

Une clôture rigide de 2 mètres de hauteur fermerait efficacement la cour pendant les horaires scolaires et aurait un rôle dissuasif pour les personnes voulant pénétrer dans l'école assurant ainsi une meilleure protection des bâtiments scolaires.

Les propositions pour réaliser ces travaux sont les suivantes :

ENTREPRISE TONIAZZO

Désignation	Qté	P.U.	PRIX HT
		en €	en €
Mise en place d'un grillage rigide de 2m de haut,			
compris perçage du sol à la tarrière et scellement des	31 ml	51.80	1 605.80
poteaux métalliques			
Remise en état du soubassement grillage actuel		FORFAIT	182.00
TOTAL HT			1 787.80
TVA 19,60 %			350.40
TOTAL TTC			2 138.20

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable à la mise en place d'une clôture rigide dans la cour de l'école primaire et sollicite du département une aide au taux maximum.

CLOTURE DU TERRAIN DE SPORT DU COLLEGE DANIEL SORANO

Les équipements sportifs communaux jouxtant le collège, Daniel SORANO, et utilisés par les enseignants d'Education Physique et Sportive, nécessitent pour la protection des bâtiments et des terrains d'être clôturés.

Les propositions de l'entreprise TONIAZZO sont les suivantes :

Désignation	Qté	P.U.	PRIX HT
		en euros	en euros
Dépose du grillage et piquets existants	195.00 ml	3.05	594.55
Chargement et transport à la DP		Forfait	76.22
Réalisation de réservations dans mur existant par	80.00	18.29	1 463.51
carrotage			
Mise en place de grillage rigide plastifié vert,	195.00 ml	56.41	10 999.20
hauteur 1.50 m			
Scellement des piquets	80.00	4.57	365.88
TOTAL HT			13 499.36
TVA 19,60 %			2 645.87
TOTAL TTC			16 145.24

Ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux de clôture du terrain de sport du collège, et sollicite de l'assemblée départementale une aide au taux maximum.

TRAVAUX AUX ECOLES

Divers bureaux, salles et classes de l'école primaire nécessitent de gros travaux d'entretien et de peinture. A cet effet, un devis a été demandé à la Société NET SOL, dont les propositions sont les suivantes :

Désignation	Qté	P.U. en €	PRIX HT en €
BUREAU DIRECTRICE			
PLAFOND			
Préparations, rebouchage, ponçage	1.00	91.50	91.50
Application 2 couches glycéro mat	18.00	10.70	192.60
MURS			
Préparations + application 2 couches glycéro satin	66.00	12.50	825.00
PLINTHES			
Préparations + application 2 couches glycéro satin	17.00	4.10	69.70
RADIATEURS			
Brossage + application 2 couches glycéro satin	1.00	53.30	53.30
SALLE VIDEO			
PLAFOND			
Préparations + application 2 couches glycéro mat	35.00	10.70	374.50
MURS (vide pour plein, y compris menuiseries et			
radiateur)			
Application 2 couches glycéro satin	57.00	12.50	712.50
PANNEAUX AFFICHAGE			
Dépose panneaux existants + sous-couche liège et	1.00	29.00	29.00
préparations supports			
Fourniture et pose panneaux affichages	3.00	71.65	214.95
Fourniture et pose cadre	6.00	10.70	64.20
Application 2 couches peinture	1.00	35.20	35.20
PORTES COULOIR ET DEGAGEMENT			
Préparations + application 2 couches glycéro satin	16.00	33.55	536.80
CLASSE CPA			
PLAFOND			
Préparations, rebouchage, ponçage	1.00	91.50	91.50
Application 2 couches glycéro mat	47.00	10.70	502.90
MURS (vide pour plein, y compris menuiserie et			
radiateurs)	=0.00	4.5.00	.==
Préparations + application 2 couches glycéro satin	78.00	12.50	975.00
Reprise importante sur murs (rebouchage, ponçage)	1.00	45.80	45.80
PLINTHES	• • • • •		44.
Préparations + application 2 couches glycéro satin	28.00	4.00	112.00
TABLEAU	4.60	20.00	
Dépose panneaux existants + sous-couche liège et	1.00	29.00	29.00
préparation support	4.00	71.67	206.50
Fourniture et pose panneaux affichage	4.00	71.65	286.60
Fourniture et pose cadre	10.00	10.70	107.00
Application 2 couches glycéro satin	1.00	35.20	35.20

BUREAU DIRECTEUR MATERNELLE			
PLAFOND			
Préparation + application 2 couches glycéro mat	18.00	10.70	192.60
MURS (vide pour plein, y compris menuiseries et			
radiateurs)			
Préparations + application 2 couches glycéro satin	48.00	12.50	600.00
PLINTHES			
Préparations + application 2 couches glycéro satin	17.00	10.70	181.90
TOTAL HT			6 358.75
TVA 19,60 %			1 246.32
TOTAL TTC			7 605.07

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable aux gros travaux d'entretien et de peinture à réaliser aux écoles et sollicite de l'assemblée départementale une aide au taux maximum.

TRAVAUX COMMUNAUX DE REFECTION DES VITRAUX ET DES PEINTURES DE L'EGLISE

Après avoir remis en état en 88/89 la toiture et les murs extérieurs de l'église, en 96/97 l'électricité, nous envisageons la réfection des peintures intérieures et la mise en place de vitraux dignes de ce nom. Les vitraux historiés seraient regroupés sur la partie arrière de la nef.

Cette dernière bénéficierait de création ainsi que les 6 baies hautes et 4 baies basses de la nef. Des contacts ont été pris avec divers spécialistes, dont Henri GUERIN, peintre verrier, qui ferait équipe avec Michel et Daniel BATAILLON de l'atelier du vitrail, ainsi que la société Ver'art à Onet le Château. Le dossier est examiné par le conseil en vue du dépôt d'un dossier de subvention.

Les propositions faites sont les suivantes :

PEINTURE: SOCIETE NET SOL

TRAVAUX A EFFECTUER EGLISE DE PINS-JUSTARET

Désignation	Quantité	P.U. en	Total en €
		€	
Peinture de l'ensemble des plafonds et murs sauf			
imitation briques			
Porte d'entrée, 2 statues extérieures			
Fenêtres et grilles extérieures			
Déplacement et remise en place du mobilier			
Protection de l'ensemble			
Mise en place échafaudage hauteur de 8 m			
Grattage partie écaillée			
➤ Enduction, ponçage			
Préparation de l'ensemble des supports avec traitement	579.00	4.27	2 471.50
hydrofuge partie basse derrière estrade			
Application 2 couches peinture 2 teintes sur le plafond			
(rechampissage très important)			
Application 2 couches peinture 1 teinte sur les murs	579.00	14.03	8 120.65

 STATUES EXTERIEURES Nettoyage, préparation, rebouchage parties abîmées Application une couche durcisseur Application 2 couches peinture pliolite 3 teintes 	1.00	2 015.38	2 015.38
TOTAL HT			12 607.53
TVA 19.6 %			2 471.08
TOTAL TTC			15 078.60

VITRAUX

> Société VER ART à Onet-le-Château

Création pour les fenêtres n° 1, 2, 3, 4, 6, 8, 16 et 17.

Proposition $n^{\circ} 1$:

Composition en verre antique de couleurs grisaille émaux et jaune d'argent. Montant HT......44 911.48 €

Proposition n° 2:

Proposition $n^{\circ} 3$:

La rénovation à l'identique des fenêtres n° 9, 7 et 17.

➤ Henri GUERIN et l'Atelier du Vitrail

HENRI GUERIN

Création de vitraux pour les trois baies du chœur (conception et réalisation).

Composition originale en dalle de verre sculptée (épaisseur moyenne 25 mm) et joints spéciaux « produits formulés ».

Trois fenêtres identiques en plein cintre de 2,84 m x 0,70 m de 2m ²	
chacune soit 6 m² à 2 286.74 € le m² HT	13 720.41 €
Pose	914.69 €
Montant Total HT	14 635.11 €
TVA (œuvre d'art) 5,5 %	804.93 €
MONTANT TOTAL TTC	15 440.04 €

ATELIER DU VITRAIL

Création et restauration vitraux église

Restauration vitraux historiés

- Dépose de tous les panneaux sur les 4 baies basse nef
- > Fermeture provisoire des ouvertures
- > Transport atelier A et R
- Démontage complet
- > Nettoyage à l'eau claire
- > Restauration des pièces disparues
- Remise en plomb neuf :
 - o Mise aux dimensions pour nouvelle baie
- Masticage aux deux faces
- ➤ Pose de tous les panneaux sous vergettes
 - o Sur les 4 baies du fond de l'église
- ➤ Calfeutrement au mortier de chaux et au mastic sur fers

<u>CREATION VITRAUX 6 BAIES HAUTES NEF – 4 BAIES BASSES NEF- 1 BAIE FACADE PRINCIPALE</u>

- > Création maquette
- ➤ Réalisation suivant techniques traditionnelles
 - o Verres antiques
 - o Peinture de grisailles
- Pose de tous les panneaux sous vergettes et barlotières
- > Calfeutrement au mortier de chaux et au mastic sur fers

 Montant HT
 16 464.49 €

 TVA 5,5%
 905.55 €

 MONTANT TTC
 17 370.04 €

Ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, donne son accord pour les travaux de restauration des peintures et des vitraux de l'église

PEINTURE:	Entreprise NETSOL	12 607 € 53
VITRAUX:	Entreprise GUERIN	14 635 € 11
	Atelier du Vitrail	21 830 € 69

TOTAL HT 49 073 € 33

et sollicite de l'assemblée départementale une aide au taux maximum pour aider la commune dans ses travaux de restauration et de protection du patrimoine communal.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L 2224-5 du code des collectivités territoriales prévoit que le maire présente à son conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, rapport destiné notamment à l'information des usagers. A cet effet, Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2000 pour les services de l'eau et de l'assainissement.

A) SERVICE DES EAUX

Présentation générale du service

- Caractéristiques générales du service,
- Ses ressources en eau, volume produit et acheté,
- Distribution,
- Population et branchements,
- Nombre d'analyses effectuées et principaux résultats.

Prix du service eau potable

- commentaires sur les différentes composantes du prix,
- le prix du service de distribution d'eau potable,
- analyse comparée de deux factures d'eau de 120 m3,
- éléments financiers du service.

B) SERVICE ASSAINISSEMENT

Présentation générale du service

- Caractéristiques générales du service,
- Répartition de la population selon les types d'assainissement,
- Résultats des analyses effectuées par le S.A.T.E.S.E.

Le Prix du service de l'assainissement

- Commentaires,
- Le prix du service de collecte et traitement des eaux usées,
- Analyses comparées de deux factures d'assainissement de 120 m3.
- Eléments financiers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les rapports annuels 2000 sur l'eau et l'assainissement.

BILAN D'ACTIVITE 2000 POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LEZE-ARIEGE-GARONNE

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du bilan d'activité 2000, pour la Communauté de communes Lèze-Ariège-Garonne.

I – BILAN FINANCIER 2000

- A Section de Fonctionnement
- B Section d'Investissement
- C Analyse financière

II – QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

A – Les indications techniques

Collecte des déchets des ménages Collecte des encombrants Collecte sélective Traitement

B – Les indications financières

Montant des dépenses Montant des recettes Prise en charge par la Communauté de communes

III - ACTIONS MENEES

Développement économique Environnement Social Travaux Equipements culturels et sportifs Communication

IV – PERSONNEL TERRITORIAL

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de communes Lèze-Ariège-Garonne.

ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUES

Le matériel informatique actuellement en service à la Mairie n'a plus les capacités nécessaires pour recevoir les logiciels actualisés, ainsi que les nouvelles applications qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre (Cadastre, gestion du courrier, gestion de l'urbanisme etc...).

Par ailleurs il devient très difficile et très onéreux de faire effectuer la maintenance du matériel que nous possédons, alors qu'un matériel neuf est garanti pendant 3 ans.

Des contacts ont donc été pris avec la société PC Clean qui nous avait fait les meilleures offres dans le cadre de l'informatisation des écoles. Ses propositions sont les suivantes :

Devis n° 1257481002

		Prix Unit	Prix Total
DESIGNATION	QTE	HT	HT
Boîtier Moyen Tour ATX 250 Watts	1	9 942.34	9 942.34
Carte mère avec Proc. Pent 3 – 550 Mhz – Carte son + HP			
128 MO de SDRAM PC 100 - Disque dur 18 Go + carte LPT2			
Lecteur 1.44 Mo + Lecteur 50X -			
Carte vidéo SIS 6326 8 Mo de RAM AGP			
Graveur int 4/4/24 - Clavier - Souris Microsoft			
Ecran Philips 17" 107S + Windows 98 sur CD			
Boîtier Moyen Tour ATX 250 Watts	1	5 359.40	5 359.40
Carte mère AMD DURON 650 Mhz – Cache 512 Ko11			
Disque dur 15 Go EIDE- Carte son + HP – 64 Mo SDRAM PC 100			
Carte vidéo SIS 6326 8Mo AGP – Lect 1.44 + Lect 50 X			
Moniteur 15" SVGA couleur – MPRII			
Windows 98 sur CD V2 + Norton Antivirus			
Boîtier Moyen Tour ATX – Alimentation 300 Watts	1	8 954.00	8 954.00
Carte mère Socket FCPGA – Processeur INTEL PENT III 866 Mhz			
128 Mo de SDRAM PC 133 – Disque dur 20 Go			
Lecteur de disquettes 1.44 – Lecteur CD ROM 52 X IDE Carte son + HP			
Lecteur de CD-ROM 52X IDE – Carte réseau DLINK 530 TX			
Carte SVGA SIS 6326 AGP 8 Mo de RAM			
Graveur de CD-ROM ARTEC 8/4/32 IDE			
Clavier PS2 + Souris – Windows Me sur CD-ROM			
Moniteur 17" SVGA couleur – 1280X1024			

Pack Office 2000 PME	1	1 980.00	1 980.00
Imprimante HP Desk Jet 930 C	2	1 323.00	
'			
Alimentation de secours 500VA	1	980.00	980.00
M.O. et déplacement pour install. SERVEUR/Imprimantes	1	900.00	900.00
Scanner AGFA E40	1	900.00	900.00
Graveur interne GOLDSTAR 12/8/32	2	845.00	1 690.00
Imprimante LASERJET 1200 + 14PPM – 1200 PPP –USB	1	3 640.00	3 640.00
Norton Antivirus 2001	12	130.00	1 560.00
	TOTA	L HT	38 551.74
	TVA 19.6%		7 556.14
	Total	TTC	
	Franc	s	46 107.88
	Total	TTC	
	EURC		7 029.11

Devis n ° 1257481-001

			Prix Total
DESIGNATION	QTE	Prix Unit HT	HT
Boîtier moyen Tour ATX - Alimentation 300 Watts	8	3 980.00	31 840.00
Carte mère MSI 694T PRO – FCPGA – AGP4X Cache 512KO			
Processeur INTEL CELERON 900 Mhz			
128 Mo de SDRAM PC 133- Disque dur 20 Go IBM			
Lecteur de Disk. 1.44 - Lecteur de CD 52X			
Carte vidéo SIS 6326 8Mo de RAM AGP			
Clavier 108 touches + souris MICROSOFT			
Moniteur 17" SVGA couleur – Pas de 0.27 – MPRII – PROVIEV	7	1 480.00	10 360.00
Moniteur 19" SVGA couleur – Pas de 0.25 – MPRII – PROVIEV	1	1 990.00	1 990.00
Imprimante LEXMARK OPTRA M412 17ppm – 4			
Мо	2	4 629.00	9 258.00
	TOTAL	нт	53 448.00
	TVA 19.6%		10 475.81
	TOTAL	63 923.81	
	TOTAL TTC EURO		9 745.12 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré, donne son accord aux propositions de la Société PC Clean pour un montant de 91 999 F 74 HT ou 14 025 € 27 HT et sollicite de l'assemblée communale une aide au taux maximum pour l'achat de ces équipements indispensables au bon fonctionnement des services.

MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.A.S. de SEYSSES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Seysses, conformément à la loi n° 99-586 du 2 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

ANNULATION DE TITRES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal donne son accord pour l'annulation des titres de recette n° 138 d'un montant de 1 527 F 24 et 48 d'un montant de 1 527 F 24 représentant le loyer des mois de mars et avril 2001 pour le logement de la poste au nom de Monsieur ASENSIO.

INSCRIPTION EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal donne son accord pour l'inscription en section « investissement » des dépenses suivantes.

Désignation	En Francs	En euros
Compte 208		
Logiciel Access 2002 (PC Clean)	3 814.24	581.63
Compte 2183		
Imprimante HP Deskjet 845C (PC Clean)	944.84	144.04
Compte 2184		
Armoire de stérilisation (Métro)	1 913.60	291.73
Table 1200 L x 600 p (RIMM)	944.84	144.04
Meuble à courrier (UGAP)	2 970.00	452.77
Eclipse bac à CD (BRM) + 8 séparations supp.	2 201.00	335.54
Compte 2188		
Ressort Turtle (COALA)	4 395.78	670.13
Mixer plongeant (METRO)	2 314.26	352.81
Lave linge FAGOR (Electronic Service)	1 990.00	303.37
Sèche linge Wirlpool AWZ 850 (Arthem Casonato)	3 590.00	547.29
Aspirateur industriel WAP (KDI) VC 380 W 381	2 541.86	387.50
Chariot de lavage 2 x 25 1 + presse (SUBRA)	926.77	141.28
Perceuse visseuse (CHAUSSON)	2 232.74	340.37
Marteau perforateur (CHAUSSON)	2 854.08	435.10
Micro-ondes Grill 26 L (LECLERCQ)	1 989.98	303.37

REMBOURSEMENT DE REPAS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal donne son accord pour le remboursement à Monsieur GAUTHEREAU de 2 repas à 15 F 90 soit 31 F 80 ou 4€85.

VIREMENT DE CREDITS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, approuve les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits		
Objet des dépenses	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes	
Dépenses imprévues	022	26 470.36	et artiere		
Intérêts des emprunts et dettes			6611	26 470.36	

COMMISSION DES TRAVAUX

Monsieur CHAMBRILLON ayant démissionné de la commission des travaux, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, afin de conserver une représentation de tous les groupes au sein de la commission, à l'unanimité de ses membres, désigne Monsieur SCHWAB Claude pour siéger à la commission des travaux.

DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE MURET

Suite à la démission de Monsieur MORANDIN, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire.

Monsieur le Maire fait part des candidatures de :

Monsieur BOST Monsieur CHAMBRILLON

Aucune autre candidature n'étant posée, Monsieur le Maire invite le conseil à passer au vote.

Monsieur BOST 21 voix Monsieur CHAMBRILLON 4 voix

Monsieur BOST avec 21 voix est proclamé élu délégué titulaire du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Muret.

QUESTIONS DIVERSES

Différentes questions écrites ayant été posées lors des précédentes réunions du conseil, Monsieur le Maire apporte les réponses suivantes :

Questions du 10 septembre 2001

Ouestion:

10 - Contrôler et disposer des places handicapés partout et surtout avoir au sol une signalétique réglementaire. Voir comment l'imposer ou tout au moins inciter les commerçants privés à en tenir compte.

Réponse

A tout nouveau projet, cette règle s'applique, et nous l'appliquons à tous travaux de rénovation.

Ouestion

- 12 Problèmes de détails à regarder :
 - a) Accessibilité bord Ariège par chemin de l'Ariège (interdiction mobile).
 - b) Espaces verts lotissements du Cros, voir possibilité de contrôle d'accessibilité aux véhicules.
 - c) Lettre consorts MARTINEZ impasse du château.

Réponses

- a) L'accès de l'Ariège se fait par un chemin communal à voir avec les deux parties.
- b) Un projet de fermeture à tout véhicule à moteur va être réalisé après la remise en état de l'espace vert qui vient de se réaliser.
- c) La réponse a été faite par écrit

Questions

- 13 Possibilité d'étudier les demandes de permis de construire avant transmission au service DDE.
- 14 Création de la commission esthétique urbaine qui devra participer à l'étude des permis de construire ainsi qu'à tout projet de voiries (éclairage, espaces verts, signalétique, mur de clôture, réfection de façades etc...).

Réponses

Les permis de construire sont réglementés par le POS de la commune qui sera transformé en PLU en 2002 et instruits par les services de la DDE avec qui nous avons passé une convention.

Je rappelle que le POS est en révision.

Questions posées le 24 septembre 2001

- 1 Propreté du chemin de la Croisette et du début de la rue E. Viguier. Le stockage des déchets, emballage et ordures, du magasin « Champion » n'est pas approprié. Le vent et les chiens s'en donnant à cœur joie.
- 2 Nous demandons d'urgence la réunion de la Commission Urbanisme. Cette dernière ne s'étant réunie que deux fois.
- 3 Prix du SAS de la porte trop élevé. Nous demandons d'autres consultations. En ce qui concerne la sécurité lorsque la Poste est fermée, cela peut réalisé par le déplacement de la porte métallique actuelle en la ramenant au bord extérieur de la maçonnerie, ce qui annulerait la pose d'un rideau métallique envisagé lors du précédent conseil municipal.
- 4 Nous demandons à ce qu'il soit communiqué les plans de voirie projetée concernant la rue Sainte-Barbe et le chemin de la Vierge. Un prix sans plans ne signifie rien.
- 5 Possibilité d'être averti plus tôt des dates du conseil sans week-end au milieu.

Réponses

1 – Un courrier m'est parvenu depuis et a été transmis au gérant du magasin.

Une remarque : pour les déchets alimentaires une benne réfrigérante aux normes de la DDASS a été mise en place depuis l'arrivée du gérant, suite à une demande de notre part.

- 2 Je ne vois pas où il y a urgence à réunir cette commission. Elle sera convoquée dès qu'un projet la concernant sera à étudier.
- 3 Cette question a été adoptée en conseil municipal.

Quant au coût élevé, cela reste à prouver. Il faudrait que les projets soient identiques.

4 – Pour la rue Ste-Barbe, des plans sont à disposition et ont été vus par les riverains.

Pour la rue de la Vierge nous travaillons sur un marché depuis la demande de ces travaux.

Les plans tels que vous le souhaitez coûteraient à la collectivité entre 60 et 80 000 Francs.

Nous n'avons pas souhaité engager cette dépense. Ce problème a été débattu en commission des travaux.

5 – Je pense qu'à ce jour j'ai toujours respecté le règlement intérieur.

Et pour mémoire, lors de notre dernière réunion, je vous ai fait part de la date du conseil de ce jour.

A vingt trois heures trente, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

SIGNATURES

CASETTA JB	PRADERE N.
LECLERCQ D.	BAREILLE M.
MORANDIN R.	VIGUIER T.
DUPRAT JP	SOUTEIRAT N.
CHARRON E.	STEFANI F.
SOUREN P.	GILLES- LAGRANGE C.
JANY A.	VIANO G.
ALBOUY A.	VIOLTON M.
BOST C.	SCHWAB C.
GABERNET MF	